

« Les Brèves de Ferrière »

JUILLET 2022




VITE INFORMÉS AVEC PANNEAUPOCKET !



Pour mieux vous informer de l'actualité de Ferrière-sur-Beaulieu, nous nous sommes équipés de l'application Panneau Pocket. Les événements locaux, l'actualité et les alertes sur notre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez et quand vous le souhaitez.

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore.

Ouvrez PanneauPocket, désignez Ferrière-sur-Beaulieu en favori, en cliquant sur le cœur  situé à côté de son nom.

***Vous recevrez une alerte sur votre portable,
chaque fois que nous aurons une information à vous communiquer !***

MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les associations de Ferrière envisagent de se retrouver, le **Samedi 10 Septembre** prochain au Prieuré, afin de vous présenter leurs différentes activités et vous inviter à y participer tout au long de cette journée. Ce même jour, aurait lieu **la braderie de vêtements** organisée depuis plusieurs années par **le Club de Gym**. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés par affichage à la Mairie, sur notre site Internet ou sur PanneauPocket.

Pour tous renseignements :

Sylvie Chaumette (06 95 17 58 12), Céline PICHON (06 22 57 73 52), Marc CELLERIN (06 79 12 74 58).

PERSONNES VULNÉRABLES OU ISOLÉES...

MAIS VOISINS ATTENTIFS ET SOLIDAIRES !



Nous attirons votre attention sur des démarchages ou appels téléphoniques à répétition en cours sur la commune, sur le thème des économies d'énergie, isolation, voyance, etc ... Nous vous remercions de bien vouloir les signaler à la Mairie, afin que nous puissions diffuser une alerte.

Nous vous invitons également à signaler à la gendarmerie que vous partez en vacances, afin que votre habitation soit surveillée.

Pendant cette canicule, les membres du Conseil Municipal ont eu à cœur de veiller sur nos aînés. Ainsi, les personnes de 75 ans et plus ont régulièrement été appelées afin de s'assurer qu'elles ne rencontraient aucune difficulté. *Il nous manque les coordonnées téléphoniques de certains d'entre-vous (liste rouge). Merci de bien vouloir les communiquer à la Mairie si vous souhaitez être contactés.* La mairie est bien sûr un acteur essentiel, mais n'oublions pas que le bien vivre ensemble est l'affaire de tous : à nous d'être vigilants et bienveillants envers nos voisins.

Ferrière-sur-Beaulieu est un village où il fait bon vivre. Gardons-lui ce visage paisible et souriant, où doit continuer à régner un esprit de tolérance, de convivialité et de paix, et c'est l'affaire de chacun !

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Syndicat vous rappelle que le traitement des inscriptions se fait par ordre d'arrivée **des dossiers complets avec les frais de gestion réglés.**

Vous pouvez régler les frais de gestion en ligne (à privilégier) sur le site **Rémi Centre Val de Loire** lors de l'inscription – **25 €** par enfant dans la limite de 50 euros par représentant légal ou par chèque à l'ordre du **Trésor Public** adressé à « **Transport Scolaire, 1 Ter Mail de la Mairie - 37600 Ferrière-sur-Beaulieu** » (Tél : 02 47 59 42 28) pour **valider** l'inscription (inscrire les nom et prénom de l'enfant au dos du chèque). En cas de garde alternée, *un paiement auprès de chacun des deux représentants légaux* sera demandé.



En cas de perte ou vol de la carte de transport : **le duplicata de la carte** sera facturé **15 €** au représentant légal, par un chèque à l'ordre du Trésor Public, non remboursable dans le cas où l'original serait retrouvé, à envoyer ou déposer au Syndicat.

Pour une première inscription : la carte de transport sera adressée à votre domicile dès réception du paiement avant la rentrée scolaire sous réserve d'avoir fait votre demande dans la période d'inscription **du 8 juin au 15 juillet inclus.**

Pour un renouvellement d'inscription : la carte à puce en votre possession est valable plusieurs années et doit être conservée. Les années suivantes, quand vous procéderez au renouvellement, la carte sera réactivée à distance et **dès réception du paiement.**

Vous aurez toujours la possibilité de vous inscrire après le 16 juillet, cependant **une majoration de 15 €** sera automatiquement appliquée par enfant (dans la limite de **30 €** par représentant légal).

Nous vous rappelons qu'il est inutile de vous adresser à notre secrétaire de Mairie.

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE ...



Tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, disqueuses, scies, ... Ces machines bruyantes peuvent créer une gêne pour vos voisins ou pour vous-même.

Nous vous rappelons qu'elles ne peuvent être utilisées que pendant des créneaux horaires précis :

- Du lundi au vendredi : 8H30 – 12H00, 14H30 – 19H30

- Les samedis : 9H – 12H, 15H – 19H

- Les dimanches et jours fériés : 10H – 12H

Nous vous demandons également de bien vouloir entretenir le trottoir devant la maison dont vous êtes propriétaire ou locataire.

En ces temps de chaleur et sécheresse, nous vous rappelons que le brulage à l'air libre des déchets verts et autres domestiques, et les feux sont strictement interdits...Merci de faire attention également lorsque vous faites des barbecues !

Merci aussi de respecter les consignes départementales pour l'arrosage et le remplissage de vos piscines ou spa, dans ces moments de manque d'eau.

Il est constaté régulièrement des excès de vitesse au sein de notre village. Nous rappelons aux automobilistes que la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h. Cependant, à l'entrée du centre bourg et à proximité de l'école, cette vitesse est réduite à 30 km/h. Ce respect permet de garantir la sécurité aux êtres vulnérables (enfants, aînés, animaux domestiques et sauvages) et le bien-être de tous.



Pour la tranquillité et la sécurité de chacun, nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration !

GAGNONS LA BATAILLE DU TRI !

A compter du 1^{er} Avril 2022, tous les emballages se trient et vont dans le sac ou le bac jaune.



Loches Sud Touraine vous rappelle que vos bacs et sacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte et de préférence lorsqu'ils sont pleins.

À Ferrière-sur-Beaulieu, la collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine, le jeudi matin. S'il y a un jour férié dans la semaine, avant la collecte, celle-ci est décalée d'une journée.

Les colonnes à verre sont réservées aux emballages en verre, soit uniquement aux pots, bouteilles et bocaux sans couvercle ni bouchon. Les colonnes à papier, quant à elles, ne doivent recevoir que du papier : magazines, courriers, journaux, enveloppes et livres sans couverture. Tout déchet abandonné aux pieds des colonnes est considéré comme un dépôt sauvage et peut être passible d'une amende.

À Ferrière, vous avez des containers à disposition pour déposer :

- du verre : Rue de la Buhetterie, Allée de la Brossardière et aux Briquions
- des papiers : Rue de la Buhetterie, Allée de la Brossardière et aux Briquions
- des piles usagées : Rue de la Buhetterie et Allée de la Brossardière

Pour vous rendre sur l'une des 8 déchetteries du territoire, vous devez vous munir de votre carte d'accès. Elle vous donne droit à 20 passages par an et est automatiquement remise à jour au premier janvier de chaque année. Pas besoin de demander son renouvellement ! Les formulaires de demande de carte et les bons de commande de bacs, vendus à tarif préférentiel, sont disponibles en mairie ou sur le site internet de Loches Sud Touraine.

Les horaires de la déchetterie de Loches, avenue Pompidou, sont les suivants :

Hiver : du 1^{er} Octobre au 31 Mars

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h15 et 14h-16h45

Mardi : 14h-16h45

Été : du 01 Avril au 30 Septembre

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h15 et 14h-17h45

Mardi : 14h-17h45

SAVOIR SE SERVIR D'UN DÉFIBRILLATEUR

Une formation à l'utilisation d'un défibrillateur est proposée aux associations dans un premier temps, le Samedi 24 Septembre à la salle communale. Séance d'une heure (à choisir 10H00 ou 11H00, 10 participants maximum).

Formation animée par nos infirmières conseillères municipales de Ferrière.

Inscriptions auprès de notre Secrétaire de Mairie : ☎ 02 47 59 00 16



DES VÉLOS SOLIDAIRES AU CIAS



Pour aider les personnes aux revenus modestes à s'insérer dans une vie sociale et/ou professionnelle, notre Centre Intercommunal d'Action Sociale propose une nouvelle initiative solidaire à destination des habitants du Sud Touraine, le prêt ou la réparation de vélos.

Vous êtes intéressés ? Contactez Isabelle au 07 57 12 83 48 !

OPÉRATION « TRAVAILLEZ LOCAL » !



Vous êtes près de 8000 personnes à être des « actifs sortants » : vous parcourez des dizaines de kilomètres pour vous rendre au travail ... alors que près de chez vous, des entreprises recherchent vos compétences !

Que de temps passé sur la route, d'énergie et de carburant dépensés. Et votre fatigue et votre qualité de vie dans tout cela ? Imaginez un peu : que feriez-vous de **6.5 semaines de temps libre en plus par an**, à la place du temps passé en voiture pour vous rendre au travail ???

Une solution simple existe : « **Travaillez local** », dans une entreprise proche de votre domicile. Cadres, employés, ouvriers : les entreprises du territoire recrutent recherchent de votre savoir-faire.

Contact : Johanna BENATTAR - ☎ : 06 30 54 35 45 - ✉ : johanna.benattar@sudtouraineactive.com

CONGÉS À LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 11 Août au 5 Septembre pour congés annuels.

Une permanence sera assurée les 16, 19, 23, 26, 30 août et 2 septembre de 11h à 12h.

***Les « Brèves de Ferrière » sont conçues et éditées en 400 exemplaires.
par la Commission Communication du Conseil Municipal de Ferrière-sur-Beaulieu.***